
Séance du mercredi 10 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix mars l'assemblée régulièrement convoqué le 03 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Victor ETIENNE

**Membres en
exercice:** 19

Présents : 15

Votants: 17

Etaient présents:

Victor ETIENNE, Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT, Caroline METZGER, Philippe FAIGNER, Jean-Claude OFFROY, Martine GODE, Pascal METZGER, Nathalie GUILLAUME, Marie-Hélène GIBERT, Thibault SAUVAGET, Vanessa GUERIN, Yohan GABANOU, Didier MANSON, Elisabeth LEPAGE

Absents représentés: Stéphanie GOBLET, Emmanuel HERGOT

Excusés:

Absents:

Didier COUTOULY, Frédéric AUREAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 03

Secrétaire de séance:

Pascal METZGER

Approbation du compte rendu de la séance du conseil Municipal du 10 février 2021 :

Après modifications effectuées par le remplacement de « rue de la Commanderie » par « chemin de la Commanderie » et secrétaire de séance Madame Marie-Hélène GIBERT au lieu de Yohan GABANOU, le compte rendu est adopté par l'ensemble des membres présents sauf Monsieur Didier MANSON qui précise qu'il y a une erreur sur la description du pylône.

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT DES COLLEGES - 2021 06

L'Adjointe au Maire, en tant que Présidente du syndicat des collèges explique que le changement du siège social de celui-ci est préconisé afin de faciliter son bon fonctionnement. Elle propose donc de modifier le lieu du siège social de LIZY-SUR-OURCQ à CROUY-SUR-OURCQ.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (Madame CHAVAGNAT),

ACCEPTE le déplacement du siège social en mairie de CROUY-SUR-OURCQ.

TELEPHONIE MOBILE OPERATEUR ORANGE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU PYLONE SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL - 2021 07

Après synthèse effectuée à propos des échanges avec l'opérateur Orange; Le Maire propose de décider ou non de l'installation d'un nouveau pylône sur le terrain de football.

Après en avoir délibéré,

Avec 13 voix pour, 1 voix contre (GODÉ) et 3 abstentions (MANSON, HERGOT, LEPAGE),

L'installation d'un nouveau pylône au terrain de football est APPROUVÉ.

TELEPHONIE MOBILE : REHAUSSEMENT DU PYLONE EXISTANT - 2021 08

Après synthèse effectuée à propos des échanges avec le groupe ATC, le Maire propose de décider ou non du rehaussement du pylône existant pour passer de 27 mètres à 31 mètres (plus le paratonnerre).

Après en avoir délibéré,

Avec 11 voix pour, 2 voix contre (GODÉ, LEPAGE) et 4 abstentions (OFFROY, GIBERT, MANSON, HERGOT),

Le rehaussement du pylône existant est APPROUVÉ.

TELEPHONIE MOBILE : ATTRIBUTION DU LOCAL TECHNIQUE - 2021 09

Après synthèse effectuée à propos des échanges avec le groupe ATC, le Maire propose de décider ou non de l'attribution du local technique laissé vacant par SFR à ATC dans le cas de l'hébergement de l'opérateur Orange France.

Après en avoir délibéré,

Avec 14 voix pour, 1 voix contre (GODÉ) et 2 abstentions (MANSON, HERGOT),

L'attribution du local technique pour un nouvel opérateur est APPROUVÉ.

La proposition de convention entre l'EDF et le CCAS concernant le CCAS, celle-ci fera l'objet d'un vote lors de la prochaine réunion du CCAS.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
U. ETIENNE.

